

# *Argentine*

vu forcé de leur notifier formellement qu'il est seul autorisé, par les traités internationaux et par le gouvernement, à agir sur le territoire argentin. La majorité des organisations ont agi en toute correction dès cette notification, et le Comité international de Genève a décidé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale la question soulevée par les réclamations de la Croix-Rouge argentine.

La Croix-Rouge argentine garde d'ailleurs les plus cordiales relations confraternelles avec les diverses Croix-Rouges.

7° Un rapport sur l'adhésion de la Croix-Rouge argentine à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, en complet accord avec le Comité international de la Croix-Rouge de Genève.

8° Un article sur la création des dispensaires d'assistance sociale. Au vu du programme de temps de paix de la Croix-Rouge argentine des dons ont déjà été faits pour son œuvre d'assistance sociale. En attendant les centaines de mille pesos nécessaires à la construction de la « Maternité Refuge », des dispensaires ouverts de jour et de nuit doivent être créés, où les pauvres et les ouvriers pourront se faire soigner, sans qu'on leur demande leur nationalité ni leur religion.

# *Bolivie*

## **La Croix-Rouge bolivienne.**

Une lettre de la Paz, du 24 septembre 1920, émanant de M. J. M. Balcazar, qui signe « directeur de la Croix-Rouge bolivienne », nous apprend la fondation, en Bolivie, en 1917, d'une Société de la Croix-Rouge, laquelle sollicite son agrégation au faisceau international des Sociétés de la Croix-Rouge.

Elle est seule société reconnue et autorisée dans le pays. Elle possède un poste de secours à la Paz, pour tous les accidents qui surviennent dans la rue. Elle entretient une école d'infirmières et de brancardiers. Elle est attachée à l'armée par un lien

# Bolivie

personnel, son directeur étant en même temps chef du service de santé militaire. Elle se prépare à une activité en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix.

L'examen de ses statuts permettra sans doute au Comité international de la reconnaître comme Société nationale et de lui faire une place officielle à côté de ses devancières.

# Chili

## Publications.

*Cruz Roja Chilena...* Comité central Punta-Arenas Chile, fundada 18 de diciembre de 1903. *Memoria correspondiente al año 1919 presentada à la Asamblea General Ordinaria el 10 de enero de 1920.* — Punta-Arenas, impr. Croata, 1920. In-8, 32 p.

Le Comité central de la Croix-Rouge chilienne de Punta-Arenas, fondée le 18 décembre 1903, publie le compte rendu de son activité en 1919.

Au cours de l'année, la Croix-Rouge a reçu l'adhésion de 42 membres actifs et 48 membres passifs, à la suite d'une certaine propagande. A la fin de décembre 1919, elle comptait 200 membres actifs, 320 passifs et 20 bienfaiteurs. Sa situation financière était :

Actif.....	piastres	170,004.62
Passif.....	»	9,114.35
Capital social actuel.....	»	160,890.27

La Croix-Rouge actuelle doit se préoccuper de sa situation financière, son matériel sanitaire devant être renouvelé pour satisfaire aux exigences modernes. Elle compte sur l'aide du Gouvernement chilien et de la municipalité de Punta-Arenas.